

COMMUNE DE VALLECALLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT : HAUTE CORSE (2B)

DELIBERATION

SEANCE DU 10 FEVRIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :		L'an deux mille vingt-trois et le 10 Février à 19H00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances après convocation du 6/02/2023, sous la présidence de M. le Maire, POGGI Augustin .
EN EXERCICE	11	
PRESENTS	6	
ABSENTS	5	Etaient présents :
REPRESENTES	2	POGGI Augustin, SIMONI Serge, BRUNEAU Yann, POLETTI Yves, BIAGGI Jean-Toussaint, MULLER Alexandra.
VOTANTS	6	Absents : PALANDRI Damien, MURATI Alexandre, BLYAU Frédérique, DODEMAN Jean Claude, RIOLACCI Jean-Paul.
POUR	8	
CONTRE	0	
		Monsieur le Maire donne connaissance des pouvoirs remis pour la séance :
		- Jean-Paul RIOLACCI donne pouvoir à Serge SIMONI
		- Frédérique BLYAU donne pouvoir à Alexandra MULLER
		Madame Alexandra MULLER est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

OBJET : ACHAT DE MATERIEL

Le Maire expose au conseil municipal expose la situation suivante. Afin de renforcer la protection contre les incendies la commune souhaite disposer d'outils de débroussaillage et d'élagage adapté. Actuellement la commune ne dispose que de deux machines opérationnelles : une débroussailleuse et un souffleur. Ces machines ne permettent pas de traiter les arbres, arbustes, et autres végétations denses.

Pour assurer un entretien des espaces communaux, des routes, des sentiers, et des équipements de la commune (station d'épurations, sites de captage et de pompage, réservoirs, etc.) le Maire propose d'acquérir les matériels suivants :

- Une tronçonneuse sur batterie
- Une élagueuse perche sur batterie
- Un broyeur de végétaux

Enfin il évoque la nécessité de fournir ce document aux financeurs pour tous les projets concernant l'attribution d'une subvention.

Le montant des prestations a été estimé à la somme de 7 336,00 € HT soit 8 803,66 € TTC se répartissant comme suit :

PRESTATIONS	Montant € HT	TVA	Montant € TTC
Matériels	7 336,38 €	1 467,28 €	8 803,66 €
Total	7 336,38 €	1 467,28 €	8 803,66 €

Pouvant être financé de la manière suivante :

Subventions	%	€
Collectivité de Corse (quinquennale)	80 % du HT	5 869,10 €
Part contributive de la Commune	20% du HT + TVA	2 934,55 €
Total :		8 803,66 €

Le Conseil Municipal, Vu le devis estimatif, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé par Le Maire
- Approuve le projet de plan de financement qui lui est soumis
- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse l'attribution de la part subventionnable sur la dotation quinquennale de la commune.
- Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme
Le Maire

